



PLFSS 2027

Analyse de la CNAFC, mouvement membre de l'UNAF, le 22 septembre 2026.

28, place Saint-Georges 75009 Paris

email. cnafc@afc-france.org | tél. 01 48 78 81 61 | www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET 784 408 825 00015 | APE 9499Z

Avant propos

Ce document reprend les données les plus récentes disponibles sur la politique familiale en général, les raisons de la chute de la natalité et le financement du modèle social français en particulier.

Il aborde trois points spécifiques :

- Les demandes et craintes des familles concernant le prochain PLFSS 2027
- Analyse des principales propositions du rapport de l'IGAS et de l'IGF ainsi que de quelques propositions qui ont été publiées dans la presse
- Premiers retours sur le congé de naissance

Sommaire

I.	Les demandes et craintes des familles concernant le prochain PLFSS	- 2 -
II.	Analyse des principales propositions du rapport de l'IGAS et de l'IGF ainsi que de quelques propositions qui ont été publiées dans la presse.....	- 3 -
1.	Menace n°1 - Limiter les réductions fiscales liées aux emplois à domicile.....	- 5 -
2.	Menace N°2 Supprimer la réduction d'impôts pour frais de scolarité.....	- 6 -
3.	Menace n°3 - Abaisser de 20% les plafonds de ressources pour les allocations familiales .-	7 -
4.	Menace n°4 - Suppression des allocations familiales pour la 3eme tranche (les plus aisés) -	8 -
5.	Menace n°5 - Réduire le Complément Mode de Garde (CMG)	- 9 -
6.	Menace n°6 - Baisser de 10% le plafond du quotient familial	- 10 -
7.	Menace N°7 - Supprimer la majoration de retraite de 10% pour les familles de 3 enfants et plus -	11 -
8.	Menace N°8 - Sous indexation de la BMAF (base mensuelle de calcul des allocations familiales)	- 13 -
III.	Premiers retours sur le congé supplémentaire de naissance	- 14 -

I. Les demandes et craintes des familles concernant le prochain PLFSS

L'Observatoire des familles de l'UNAF vient de publier ce 16 septembre une enquête portant sur le budget et le pouvoir d'achat des familles¹.

Les résultats les plus significatifs sont les suivants :

- 63% des familles se déclarent financièrement contraintes
- 36% d'entre elles disent devoir « faire attention »
- 27% disent être en difficulté financière

¹ 2500 parents ayant au moins un enfant de moins de 20 ans.

- **67% des parents déclarent ne pas disposer des ressources financières nécessaires pour envisager un enfant supplémentaire.**
- Encore plus préoccupant : 73% des jeunes parents déclarent ne pas disposer des ressources financières nécessaires pour envisager un enfant supplémentaire.
- 53% des parents déclarent ne pas avoir les moyens financiers de préparer l'avenir de leur enfant contre 43% en 2024 (+ 10 points en deux ans !)
- 77% considèrent que les dépenses liées aux enfants sont élevées
- Le logement est cité par 27% des parents comme l'un des postes qui les mettent le plus en difficulté
- Pour faire face, 42% puisent dans leur épargne, 37% renoncent à des achats pourtant utiles, les familles modestes ont recours au découvert bancaire.
- Pour réduire les frais de garde, 28% des parents disent avoir réduit ou arrêté leur activité professionnelle.

La CNAFC a interrogé l'ensemble de ses adhérents entre le 14 et le 18 septembre 2026. 630 familles ont répondu. Sur le pouvoir d'achat, il ressort que :

- La part du budget familial consacrée aux carburants est proche de 20% (19,78 % des sondés)
- L'augmentation du prix du carburant n'a pas encore eu d'impact sur les dépenses d'alimentation, mais réduit déjà celles liées aux loisirs et aux vacances.

Quand ces familles lisent dans la presse que le gouvernement envisage (rapport IGF – IGAS) d'économiser 4 milliards d'euros sur la politique familiale, elles sont évidemment inquiètes, ont un profond sentiment d'injustice et se sentent abandonnées.

De façon plus préoccupante, rogner sur le pouvoir d'achat des familles à l'heure où 73% des jeunes foyers se sentent financièrement trop juste pour envisager une naissance supplémentaire, c'est s'assurer de plomber encore la natalité de l'année à venir et de scier la branche sur laquelle repose le financement futur de la politique familiale : le renouvellement des générations.

II. Analyse des principales propositions du rapport de l'IGAS et de l'IGF ainsi que de quelques propositions qui ont été publiées dans la presse

Le rapport IGF – IGAS propose de faire 4,2 milliards d'euros sur la politique familiale. Des articles de presse ont également fait état de 3 milliards d'économie que le gouvernement souhaitait faire sur les retraites, notamment sur les retraites des parents de famille nombreuse.

Nous ne connaissons pas encore les arbitrages du gouvernement, aussi nous avons rédigé une fiche par menace identifiée.

Les principales économies envisagées portent sur :

- Menace n°1 : La baisse des réductions fiscales pour les personnes qui emploient quelqu'un à leur domicile (garde d'enfant, femme de ménage, auxiliaire de vie, etc.) : montant non précisé dépendant des arbitrages qui seront faits.
- Menace n°2 : La suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité (450 millions de recettes fiscales supplémentaires)
- Menace n°3 : L'abaissement de 20% du plafond de ressources des allocations familiales (pour 530 millions d'euros d'économie)

- Menace n°4 : La suppression des allocations familiales pour les familles de la troisième tranche pour 375 millions d'euros d'économie.
- Menace n°5 : La réduction du Complément Mode de Garde (CMG) versé aux familles qui utilisent une assistante maternelle ou une garde à domicile (nounou) pour 75 millions d'euros d'économie.
- Menace n°6 : La baisse de 10% du plafond du quotient familial pour 580 millions de recettes fiscales supplémentaires.
- Menace n°7 : La suppression de la majoration de retraite de 10% pour les familles de 3 enfants et plus (1,1 milliard d'euros d'économie à terme)
- Menace n°8 : La sous-indexation de la BMAF

1. Menace n°1 - Limiter les réductions fiscales liées aux emplois à domicile

a. La mesure préconisée :

Dans une circulaire de préparation au budget 2027, Bercy préconise d'étudier les possibilités de réduire le coût pour les finances publiques des emplois à domicile. Aucune précision n'a été donnée à ce jour.

b. Un peu de contexte :

Les réductions fiscales pour emploi à domicile ont doublé depuis 10 ans atteignant 6,8 Milliards l'an dernier.

L'essor des emplois à domicile est lié au vieillissement de la population : les seniors plus nombreux ont besoin de plus d'aide ponctuelle (ménage, petit jardinage, ...). Les seniors dépendants qui souhaitent le plus souvent rester à domicile utilisent des auxiliaires de vie. La garde d'enfants à domicile (simple ou le plus souvent partagée) est aussi la seule solution que trouvent un certain nombre de cadres dans les grandes villes quand ils n'ont ni place en crèche ni place chez une assistante maternelle.

c. Les problèmes que pose cette mesure :

- Réduire les aides dont bénéficient les seniors et les jeunes familles serait particulièrement pénalisant pour elles mais plus encore pour les salariés qu'elles emploient.
- Ces derniers pourraient perdre leur travail ou se voir proposer du travail non déclaré, comme on a pu l'observer dans le passé à chaque fois que le soutien aux emplois à domicile a été réduit.
- Rappelons qu'à chaque fois qu'on augmente le coût des modes de garde, on pénalise l'insertion professionnelle des parents en général et des mères en particulier ce qui va à l'encontre du soutien au pouvoir d'achat des familles et de l'égalité homme-femme.
- La France a un bon taux de femmes cadres : 39,5% contre 35% en moyenne dans l'Union Européenne². Ceci est en particulier lié aux possibilités de garde à domicile qui dans les grandes villes où les horaires transport compris sont souvent longs. C'est une solution à laquelle recourent de plus en plus de foyers de cadres supérieurs très impliqués dans leur travail. A noter que la France a régressé depuis les réformes de 2012 (à l'époque la France avait le meilleur taux de toute l'Union Européenne – désormais la France est 7eme seulement) ;

² Eurostat : Part des femmes parmi les cadres en 2024

2. Menace N°2 Supprimer la réduction d'impôts pour frais de scolarité

a. La mesure envisagée :

- Les contribuables peuvent actuellement déduire de leurs impôts 61 euros par an pour un enfant collégien, 153 euros pour un lycéen et 183 euros pour un étudiant.
- Pour générer 450 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires, le rapport préconise de supprimer cette possibilité de déduction.

b. Les problèmes que pose la mesure :

- 2,4 millions de foyers seraient concernés par la mesure : ceux qui paient des impôts et qui ont des enfants en étude.
- La mesure consiste à augmenter les impôts de ces familles qui font pourtant exactement ce qu'il faut pour assurer l'avenir du modèle social : elles ont un ou plusieurs enfants et font le nécessaire pour que ces enfants fassent des études et puissent s'insérer professionnellement.
- Symboliquement la mesure est délétère car elle envoie aux familles le signal que l'effort financier que les familles font pour permettre à leurs enfants de poursuivre leurs études n'a aucun intérêt pour le pays.
- La mesure est particulièrement injuste pour les familles qui sont à la limite de l'imposition et qui, du fait de cette suppression de déduction vont entrer dans l'impôt. Plus les familles sont modestes, plus la somme est importante dans leur budget familial.

3. Menace n°3 - Abaisser de 20% les plafonds de ressources pour les allocations familiales

a. La mesure envisagée :

- Pour économiser 530 millions d'euros, l'IGF et l'IGAS proposent d'abaisser de 20% le seuil au-delà duquel les allocations familiales sont réduites de 25% et de 50%.

b. Les problèmes que pose la mesure :

- Le rapport indique qu'en moyenne les 591.000 familles concernées perdraient seulement 75 euros par mois. C'est en effet ce que pourraient perdre les familles ayant deux enfants et dont les allocations seraient réduites de 50%. Pour ces familles des classes moyennes avec deux enfants, cette somme est déjà importante pour l'équilibre du budget familial. Mais le rapport semble oublier que pour toutes les familles de 3 enfants et plus l'impact financier serait nettement plus élevé, dès lors que leurs revenus dépasseraient d'un euro les nouveaux plafonds de ressources. Ainsi une famille de 3 enfants ayant 347 € d'allocations mensuels et qui serait concernée par la mesure perdrait 173 € chaque mois. Plus une famille a d'enfants plus elle serait perdante.
- En rabotant une fois de plus sévèrement le soutien aux classes moyennes, une telle mesure renforcerait la baisse de la natalité qui est particulièrement forte dans cette catégorie de population³.
- Compte-tenu de la flambée des prix de l'énergie, du carburant et de la possible augmentation des prix agricoles et donc alimentaire cet hiver qui eux aussi impacteront le plus les familles qui ont le plus d'enfants, les efforts spécifiques demandées aux classes moyennes qui ont des enfants sont d'une injustice flagrante.

³ Insee 2022 : fécondité par quintile de revenus en 2018-19 : 20% les plus modestes 2,09 enfants / femme ; 2eme quintile : 1,61 enfants/femme ; 3eme quintile : 1,58 enfants par femme ; 4eme quintile : 1,78 enfants / femme ; 20% les plus aisés : 1,88 enfants / femme.

4. Menace n°4 - Suppression des allocations familiales pour la 3eme tranche (les plus aisés)

a. La mesure envisagée :

- Le rapport IGF – IGAS propose la suppression pure et simple des allocations familiales pour les familles les plus aisées, ce qui génèrerait 370 millions d'euros d'économies.
- Ces familles ne touchant plus que 25% des allocations familiales, le rapport indique qu'avec leurs revenus, elles peuvent s'en passer.

b. Les problèmes que pose la mesure :

- La modulation des allocations familiales votée sous François Hollande et mise en œuvre depuis 2015 a largement contribué à la baisse de la natalité ces dernières années. Cette modulation ayant été amplifiée depuis par une sous-indexation permanente du montant des allocations familiales pour tous.
- Supprimer les allocations familiales des plus aisés est antinomique du pacte social de 1945 qui veut que l'on contribue selon ses moyens (les plus aisés paient beaucoup de cotisations sociales et d'impôts) et que l'on reçoive selon ses besoins : un ouvrier et un cadre dirigeant sont remboursés pour leur traitement contre le cancer (plus on est malade plus on bénéficie de la sécurité sociale). De la même manière, plus une famille a d'enfants plus elle devrait bénéficier de la solidarité nationale à niveau de vie égal. Même la CGT s'insurge contre cette proposition...c'est peu de dire qu'elle est mauvaise.
- Couplée à la menace précédente (N°3 - baisse des plafonds), le nombre de familles impactées sera encore plus élevé.
- A force de taxer toujours plus les classes moyennes et supérieures et de les faire bénéficier toujours moins du modèle social français (baisse de remboursement de médicaments, baisse de la retraite, baisse des allocations familiales, ...) on voit se développer un mouvement de non-consentement à l'impôt : des contribuables qui ne veulent plus financer un modèle social dont ils ne bénéficient pas.⁴

⁴ Cf les hashtags Nicolasquipaie JeanJacquesquiraque

5. Menace n°5 - Réduire le Complément Mode de Garde (CMG)

a. Mesure envisagée :

Le rapport IGF-IGAS recommande de faire 75 millions d'euros d'économie sur le CMG (Complément Mode de garde). Cette allocation est versée aux familles qui font garder leur enfant de moins de 6 ans à domicile ou chez une assistante maternelle.

b. Les problèmes que pose cette mesure :

- La réforme du CMG de septembre 2025 a déjà réduit cette aide pour 55% des familles qui en bénéficient.
- Les parents qui travaillent rendent un double service au modèle social français : par leur travail, ils cotisent et paient des impôts, par les enfants qu'ils élèvent ils assurent qu'il y ait des cotisants futurs pour permettre au modèle social de perdurer. Il est donc particulièrement injuste de ne pas les aider à avoir des modes de garde adaptés à leurs besoins à des prix accessibles.
- Depuis 2012, l'ensemble des modes de garde hors crèche publique n'ont cessé de voir leur coût renchérir (limitation des réductions d'impôts, réformes successives du CMG, sous-indexations des barèmes). Plus il est coûteux de faire garder son enfant plus on a de parents (de mères) qui renoncent à tout ou partie de leur carrière tandis que d'autres familles renoncent à avoir un enfant supplémentaire.
- Les assistantes maternelles sont le mode de garde le moins coûteux en France après la garde par les familles. Une assistante maternelle coûte environ 800 euros aux finances publiques par mois et par enfant tandis qu'une crèche coûte quelques 1800 euros par mois et par enfant (en plus de ce que paient les parents). Plus on complique la garde par les assistantes maternelles plus on voit les parents réclamer à grands cris des places de crèches qui sont en nombre insuffisant.
- Les collectivités locales dont les subventions ne cessent de fondre PLF après PLF ne peuvent plus se permettre de financer toutes les crèches qui seraient nécessaires pour compenser les autres modes de garde dont le gouvernement envisage de réduire encore le soutien.
- Rappelons qu'à chaque fois qu'on augmente le coût des modes de garde, on pénalise l'insertion professionnelle des parents en général et des mères en particulier ce qui va à l'encontre du soutien au pouvoir d'achat des familles et à l'égalité homme-femme.

6. Menace n°6 - Baisser de 10% le plafond du quotient familial

a. La mesure envisagée :

Pour générer 580 millions de recettes fiscales supplémentaires, le rapport IGF IGAS suggère de réduire à nouveau ce plafond de 10%.

b. Un peu de contexte :

Depuis 1981, la réduction fiscale liée à la présence d'enfants au foyer est plafonnée. Ce plafond n'a cessé d'être abaissé, notamment sous la présidence de François Hollande où il a été réduit à 1800 puis à 1500 euros.

Depuis lors, le plafond est réévalué chaque année mais avec en général une sous-indexation qui augmente à la marge les impôts des seules familles avec enfants.

c. Les problèmes que pose la mesure :

Alors que la natalité est en baisse de 24% depuis 2010 et que le modèle social français repose plus que celui de nos voisins européens sur le renouvellement des générations, la baisse du plafond du quotient familial augmenterait mécaniquement l'impôt des familles qui ont des enfants à charge. Plus les familles ont d'enfant plus elles seraient impactées.

7. Menace N°7 - Supprimer la majoration de retraite de 10% pour les familles de 3 enfants et plus

a. Les arguments du gouvernement

- Les retraites des femmes sont inférieures à celles des hommes
- Ce sont davantage les mères que les pères qui ont des carrières hachées
- Les hommes captent 75% de la bonification de 10% puisqu'ils ont des salaires supérieurs.
- Remplacer la bonification de retraite de 10% par un forfait de 125 € profitera aux 40% de retraités les plus modestes (des familles nombreuses) et donc aux mères au détriment des pères.

b. La mesure envisagée

- Suppression de la bonification de retraite pour tous les parents ayant élevé 3 enfants et plus
- Remplacement par un montant fixe (à confirmer), probablement 125€ par mois
- Détails à préciser mais la mesure ne s'appliquerait pas aux personnes déjà à la retraite. Elle peut s'appliquer soit à une classe d'âge (1968 et suivants par exemple) soit aux personnes qui prendraient leur retraite après telle date.

c. Les problèmes que pose la mesure

- Contrairement à ce qu'a affirmé le gouvernement dans la presse, il y a bien une mesure d'économie (1,1 milliard à terme dit le rapport IGF IGAS) puisque 40% des personnes concernées seraient gagnantes parmi les plus petites retraites tandis que 60% seraient perdantes parmi ceux qui ont la plus grande part de la bonification actuelle.
- Tous les pères et mères de famille nombreuse ayant une retraite supérieure à 1250 € seraient perdants. On rappelle que la retraite médiane en 2025 est de 2030 €. Plus de la moitié des parents seraient donc perdants. La retraite médiane des femmes était en 2024 de 1306 €⁵. Il y aurait donc également plus de femmes perdantes que gagnantes dans une telle réforme (sur leur seule retraite personnelle).
- Le gouvernement indique que les femmes ont les carrières les plus hachées. C'est un autre dispositif qui vient en partie compenser les trimestres que les parents consacrent à leurs enfants : 4 à 8 trimestres de retraite validés (selon les régimes) par enfant élevé. Les femmes sont d'ailleurs les bénéficiaires à 73% des 24,9 milliards de l'ensemble des « droits familiaux » versés dans le cadre des retraites d'après le COR (Conseil d'Orientation pour les retraites)
- Les pères et les mères de familles nombreuses dépensent davantage d'argent pour leurs enfants au détriment d'une épargne personnelle pour leur retraite. Une étude Insee de 2024⁶ montre que les familles de 3 enfants ont une capacité d'épargne inférieure de 37% aux familles sans enfants et inférieure de 28% aux familles ayant 1 ou 2 enfants. La bonification de 10% de retraite vient en partie compenser cet investissement que les parents ont fait pour élever leurs enfants au détriment de leur épargne.

⁵ DREES

⁶ Insee Focus n°338 « consommation et épargne par catégorie de ménage »

- Année après année, le nombre de perdants risque d'augmenter, un forfait risquant toujours d'être réévalué moins vite que l'augmentation des salaires et des prix.
- Les mères ayant une petite retraite qui pourront être bénéficiaires sur leur retraite personnelle pourront être perdantes au global dès lors que leur conjoint a plus de 1250 € de retraite.

8. Menace N°8 - Sous indexation de la BMAF (base mensuelle de calcul des allocations familiales)

a. Les arguments du gouvernement

- A la recherche d'économie, la sous-indexation de la BMAF permet de rogner sur le budget de la branche famille. A notre connaissance, aucune annonce n'a été faite et nous ne pouvons donc pas évaluer les montants mais cette pratique est récurrente dans tous les budgets depuis de longues années.

b. La mesure envisagée

- Sous-indexation de la BMAF
- Sous-indexation éventuelle des plafonds de ressources de toutes les allocations sous conditions de ressources pour renforcer l'économie

c. Les problèmes que pose la mesure

- Année après année, le gouvernement ampute insidieusement le pouvoir d'achat des familles.
- Un point particulièrement injuste :
 - o les familles les plus modestes (celles qui sont soutenues par le plus d'allocations) et les familles les plus nombreuses (celles qui ont le plus d'allocations familiales) sont les plus fortement impactées par ces mesures
- Le tableau ci-dessous montre l'impact de la sous-indexation de la BMAF depuis 2012 :

Famille	AF mensuelle 2012	% du SMIC brut	AF mensuelle 2025	% SMIC brut
<i>2 enfants</i>	127,05 €	9,09%	151,05 €	8,38%
<i>3 enfants</i>	289,82 €	20,73%	344,56 €	19,12 %
<i>4 enfants</i>	452,59 €	32,36%	538,08 %	29,89%
<i>5 enfants</i>	615,37 €	44,01%	731,60 €	40,60%

Calculs sur la base des données Insee et de la CPAM, SMIC mensuel brut au 1^{er} janvier de l'année. AF à la même date.

Ceci est évidemment aggravé pour les familles les plus modestes puisque toutes les allocations (complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation de soutien familial, prime à la naissance, prime à l'adoption, allocation de base de la PAJE mais aussi supplément de RSA et d'APL lié à la présence d'enfants) sont impactées par ce « rabot ».

III. Premiers retours sur le congé supplémentaire de naissance

La CNAFC a interrogé ses adhérents du 14 au 18 septembre. Sur les 630 familles répondantes, les 34 concernées par le congé supplémentaire de naissance ont livré les enseignements suivants

- La mesure est globalement favorablement accueillie par les parents ayant un contrat de travail à durée indéterminée.
- Les parents étant indépendants, chefs d'entreprise, artisans ou libéraux, accusent une perte de rémunération non compensée beaucoup trop importante.
- Enfin, des retours non négligeables font état de la difficulté à prendre un congés, notamment pour les pères, dans le cadre d'emploi ayant des fortes charges de travail.

Par ailleurs, nous avons observé les points suivants :

La CAF de Paris indiquait fin juin que le nombre de demandes de renseignements sur le congé de naissance concernait une famille sur deux ayant eu un enfant dans les toutes dernières semaines. Paris étant probablement l'endroit de France où la prise d'un congé de naissance est le plus compliqué compte-tenu du prix des loyers, on peut saluer l'accueil très positif en première intention du congé de naissance par les parents.

Les premières difficultés apparaissent sur les points suivants :

- Les parents ne savent pas exactement où s'informer. Ce n'est pas géré par la CAF mais par la CPAM. C'est l'employeur qui est en charge du dossier mais il y a eu peu de communications sur ce point. Pour tous les parents qui ne sont pas en CDI, la complexité est plus forte encore : intérimaires, CDD, indépendants,
- Les premiers retours de parents utilisateurs et de DRH laissent à penser qu'environ 25% des dossiers ne sont pas complétés correctement et occasionnent des retards de paiement.
- On nous a signalé un problème avec les mutuelles : comme le contrat de travail est suspendu, la mutuelle l'est également tant que des accords de branche ne sont pas négociés. Certaines entreprises ont décidé de « couvrir » leurs salariés mais pour tous les autres parents, c'est une déconvenue que de devoir financer une partie de leurs frais médicaux au motif qu'ils s'occupent de leur bébé.

On signale aussi que les EAJE se tournent vers les CAF pour demander une compensation « au cas où », en arguant que pendant le congé de naissance la place de crèche qui a été attribuée va rester vide. C'est une demande assez étrange à l'heure où le nombre de places disponibles en crèche est insuffisant mais nous la signalons car c'est évidemment préoccupant pour les finances publiques.

*

* *